



FONDS DE COHERENCE POUR LA STABILISATION

APPEL A PROPOSITION

**Mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation
et de son Plan d'Actions dans la zone prioritaire
« Irumu-Djugu », Ituri**

Date limite de soumission : 16.12.2019

APPEL A PROPOSITION FONDS DE COHERENCE POUR LA STABILISATION
« Ituri-Djugu », Ituri

Table des Matières

1. CONDITIONS SPECIFIQUES.....	1
1.1.OBJECTIF	1
1.2.CONTEXTE	2
1.3.ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES.....	3
1.3.1. OBJECTIFS DU PROJET.....	3
Il appartiendra aux organisations soumissionnaires de développer leurs propres stratégies d'intervention et de les justifier au regard du contexte, des dynamiques de conflit présentes dans la zone prioritaire et d'une analyse de l'enjeu sectoriel ciblé par l'AAP (dialogue démocratique). Des orientations stratégiques et opérationnelles sont présentées ci-dessous, à titre indicatif.....	3
1.3.2. COORDINATION	5
1.3.3. Engagement politique et mobilisation des acteurs	6
1.3.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE	6
1.3.5. COLLABORATION ET ENCRAGE INSTITUTIONELLE	6
1.3.6. BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE	6
1.4.BUDGET	6
1.5.DUREE DU PROJET	7
1.6.COUVERTURE GEOGRAPHIQUE	7
2. SECTION II - CONDITIONS GENERALES	7
2.1 Éligibilité des soumissionnaires	7
2.4 Eligibilité des coûts	8
3. SECTION IV – CONSTITUTION ET DEPOT DES APPELS A PROPOSITIONS.....	9
4.1 Le contenu et la constitution des dossiers.....	9
4.2 Les modalités de dépôt des appels à proposition	10
4. SECTION V – CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION.....	10
5. SECTION VI – ANNEXES	1
Annexe 1 - Fiche de renseignements relative au soumissionnaire.....	1

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

1. CONDITIONS SPECIFIQUES

1.1. OBJECTIF

Le présent Appel à Proposition (AAP) s’inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation de l’Ituri, de son Plan d’Action Provincial de Stabilisation (SPS/PAPS) et du programme de stabilisation de la zone prioritaire développé, à partir du SPS/PAPS, par le Secrétariat Technique du Fond de Cohérence pour la Stabilisation (FCS). Il cible la zone prioritaire (ZP) « Irumu-Djugu », en particulier la sous-zone Sud Irumu (chefferies Andissoma, Walesse Vonkutu, Bahema Mitiego, Bahema Boga, Walendi Bindi) Bien que tous ces chefferies sont ciblées par le présente APP, on focus est sur les zones affectes par l’activisme les des Forces de Résistance Patriotiques de l’Ituri (FRPI) et spécifiquement les chefferies Walendu Bindi et Bahema Sud

L’ISSSS est conçue pour soutenir la mise en œuvre du Plan de stabilisation et de reconstruction (STAREC) de la RDC et vise à fournir des dividendes tangibles de paix et à renforcer l’engagement politique en appui au processus de stabilisation. Dans le but de rendre l’ISSSS opérationnel, des interventions prioritaires ont été planifiées et coordonnées par le Secrétariat Technique de l’ISSSS, composé de l’Unité d’Appui à la Stabilisation (UAS) de la MONUSCO et du STAREC. L’ISSSS définit la stabilisation comme « *un processus intégré, holistique, mais aussi ciblé permettant à l’État et à la société de construire une responsabilité mutuelle et une capacité à résoudre et freiner les moteurs directs d’un conflit, créant ainsi les conditions d’une meilleure gouvernance et d’un développement sur le long terme* ». Elle vise à résoudre les dynamiques propres au conflit à l’Est du Congo, qui sont une imbrication de dilemmes de sécurité, de mobilisation autour du territoire et de l’identité, de l’exploitation des ressources naturelles ainsi que de dynamiques régionales.

Ce financement a été recommandé par le Conseil d’Administration Provincial du FCS au Conseil d’Administration National qui l’a approuvé en avril 2018. De manière globale, il s’inscrit dans 1 objectif stratégique de l’ISSSS, lequel vise à 1) rétablir la confiance entre les communautés et créer les bases pour la création d’institutions transparentes, inclusives et effectives dans le territoire de Sud Irumu. La division de l’enveloppe en deux projets couvrant le dialogue démocratique et la relance économique a été décidée par la CAN en novembre 2019.

Dans le cadre de cet Appel à Proposition (AAP) le CAP a sélectionné – au sein des SPS/PAPS et du programme de stabilisation – une priorité programmatique sur laquelle les organisations soumissionnaires sont invitées à se positionner. A cette priorité correspond un objectif spécifique qui devra structurer le cadre logique de l’intervention mise en œuvre dans le cadre de l’AAP.

Objectif spécifique 1 : La population de l’Est de la RDC et l’Etat congolais s’engagent dans un processus de dialogue inclusif pour répondre aux causes profondes des conflits, consolider la paix et créer les bases pour la création d’institutions transparentes, inclusives et effectives ».

Les Partenaires Techniques et Financiers qui appuient l’ISSSS – sous la patronage du gouvernement congolais et avec le concours de l’UAS/MONUSCO et du Programme National de Stabilisation et de Reconstruction (STAREC) – proposent de financer des agences, programmes et fonds du Système des Nations Unies (SNU) et/ou d’autres Organisations Internationales ayant des règles et règlements financiers similaires à ceux du SNU,

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) : « Ituri-Djugu », Ituri

ainsi que des Organisations non-gouvernementales internationales et nationales pour la mise en œuvre d'interventions s'inscrivant dans l'objectif spécifique listé ci-dessus.

Les appels à proposition doivent être déposés **au plus 16.12.2019**. Leur contenu et les modalités de dépôt sont présentés/détaillés dans la section 4.

1.2. CONTEXTE

Le Sud Irumu présente trois problématiques de conflit prioritaires pour la stabilisation de la zone et celle de la province de l'Ituri. Il s'agit premièrement de la persistance du FRPI, une milice pour la grande majorité issue de la communauté Lendu Bindi. La seconde problématique est celle du conflit opposant les deux communautés Lendu Bindi et Hema Sud autour des limites entre leur collectivité respective, Walendu Bindi et Bahema Sud. Deux catégories d'enjeux peuvent être identifiés dans le conflit de limites entre Walendu Bindi et Bahema Sud. Une première catégorie renvoie aux enjeux concrets et matériels du conflit, à savoir : le contrôle et la gestion administrative de certains territoires ; la perception des taxes sur les activités commerciales, l'agriculture, l'élevage ou la pêche ; la gestion des terres et territoires et en particulier des espaces dédiés à l'élevage (pâturages) ou à l'agriculture ; l'accès au lac pour Walendu Bindi (et les taxes qui découlent des activités de pêche). Pour importants qu'ils soient, ces seuls enjeux matériels et de pouvoir ne rendent toutefois pas entièrement compte de la complexité et de la gravité de ce conflit, à savoir sa forte dimension identitaire et communautaire. Enfin, la troisième et dernière problématique prioritaire dans cette zone réside dans la gestion des milliers de migrants banyabwisha provenant des Sud et Nord Kivu et qui se sont installés dans la partie sud du Sud Irumu depuis les années 2008-2009. Leur présence est aujourd'hui l'objet de vives contestations. Les officiers FRPI considèrent, comme beaucoup d'acteurs locaux, que la migration des populations banyabwisha risque d'éclater une nouvelle guerre in Ituri

Tel que montré plus haut, le système de conflit du Sud Irumu se nourrit de plusieurs dynamiques / moteurs : le premier est la persistance du FRPI, dont le lien avec les dilemmes sécuritaires est particulièrement clair. Dans le cas du conflit entre Hema Sud et Lendu Bindi autour des limites de leurs entités, nous sommes ici au cœur des dynamiques de mobilisation autour du territoire, du pouvoir et de l'identité.

En août 2017, le Gouverneur de la province de l'Ituri a lancé le projet « Pamoja Kwa Amani » (PKA), financé par le Fonds de Cohérence pour la Stabilisation (FCS), dans six chefferies plus un secteur du Sud-Irumu. Les différentes activités de Dialogue Démocratique menées dans le cadre du projet, y compris les barza communautaires et l'atelier de leadership cohésif, ont confirmé que la milice FRPI était toujours le principal obstacle à la stabilisation et à la pacification de la région du Sud – Irumu et la principale préoccupation des communautés. Plusieurs activités ont été menées en vue d'une démobilisation pacifique et réintégration communautaire des FRPI tel que souhaité par les communautés : Ces activités ont comprises des missions de du Gouverneur de l'Ituri conduite en Décembre 2017 à Kinshasa pour présenter la feuille de route et le cahier de charges de la FRPI mobilisant et impliquant ainsi pleinement le gouvernement national, l'atelier interministériel d'élaboration de la « Stratégie et du Plan d'Actions pour la démobilisation de la FRPI et la Pacification du Sud Irumu », qui s'est tenu du 18 au 19 avril 2018 ; la réunion du comité de suivi STAREC du 06 juin 2018 qui a validé le plan d'actions ; et la « mission exploratoire » en Ituri du 30 août au 02 septembre 2018 au cours de laquelle s'est tenue une réunion entre le Gouvernement, la communauté et la FRPI, pour une mise à jour du « cahier des charges » de ce groupe armé. Une réunion de haut niveau, convoquée par le Premier Ministre le 27 septembre 2018, a affirmé l'engagement du gouvernement de la RDC à appuyer la stratégie et le plan d'action

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

conjoint de démobilisation des éléments de la FRPI, y compris avec la mise à disposition par le Gouvernement des fonds nécessaires pour le financement des premières étapes du plan d'action.

Démontrant leur forte volonté d'adhérer au processus de démobilisation, désarmement et réintégration un effectif d'environ 900 combattants et dépendants des FRPI se sont rendus dans un camp de pré-cantonement à Azita dans la chefferie de Walendu Bindi pour attendre pacifiquement les négociations et la signature d'un accord de paix. Le pré-cantonement volontaire des FRPI et leur prise en charge par le gouvernement provincial à Azita à fortement réduit les exactions et contribué à une pacification palpable du Sud Irumu. Lors d'une réunion du comité de pilotage du STAREC tenu à Kinshasa le 24 octobre, Premier ministre Ilunga Ilunkamba a annoncé la signature d'un accord de paix, y compris une loi d'amnistie pour les faits insurrectionnels, avec les FRPI avant le 30 novembre 2019. Une fois signé, un programme de démobilisation, désarmement, réinsertion, et réintégration des FRPI sera exécuté avec une phase de démobilisation et désarmement d'environ trois mois et un début des activités de réinsertion et réintégration pour début mars 2020

1.3. ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

1.3.1. OBJECTIFS DU PROJET

Il appartiendra aux organisations soumissionnaires de développer leurs propres stratégies d'intervention et de les justifier au regard du contexte, des dynamiques de conflit présentes dans la zone prioritaire et d'une analyse de l'enjeu sectoriel ciblé par l'AAP (dialogue démocratique). Des orientations stratégiques et opérationnelles sont présentées ci-dessous, à titre indicatif.

Objectif spécifique 1 : La population de l'Est de la RDC et l'Etat congolais s'engagent dans un processus de dialogue inclusif pour répondre aux causes profondes des conflits, consolider la paix et créer les bases pour la création d'institutions transparentes, inclusives et effectives ».

Remarques préliminaires :

Les différentes activités de Dialogue Démocratique menées dans le cadre du projet « Pamoja Kwa Amani » ont amorcé un processus pour la démobilisation, désarmement réinsertion et réintégration à base communautaire des FRPI dans le Sud Irumu. Dans un souci de continuité et de cohérence, le dialogue démocratique mise en œuvre dans le cadre du présent AAP permettront d'élargir et renforcer les acquis des dialogues précédents mises en œuvre au Sud Irumu. Ces dialogues ont combiné une approche inclusive et participative pour transformer les conflits liés à la FRPI. Le processus démobilisation, désarmement réinsertion et réintégration des FRPI serait exécuté intégralement en province de l'Ituri, sous la responsabilité du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, avec l'appui des partenaires dont la MONUSCO et UNMAS. Le succès des programmes de réinsertion et de réintégration dépend largement de l'adhésion et de l'acceptation des communautés locales et du renforcement de la capacité d'absorption de ces communautés ainsi que la promotion de la cohabitation pacifique et de la cohésion sociale. L'approche développée dans le cadre de l'ISSSS, basée sur le processus de dialogue démocratique couplé avec la réintégration à base communautaire, permet d'adresser ce point. Le pilier dialogue démocratique reste ainsi un élément clé dans la réintégration à base communautaire

Le processus de dialogue démocratique devra prendre en compte les éléments contextuels suivants :

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

- 1) Les communautés de Sud Irumu et les FRPI ont exprimé leur souhait pour une réintégration à base communautaire des FRPI, ce qui nécessite d'un **engagement transparent et inclusive des communautés du Sud Irumu**, leur permettant d'**identifier les problèmes** potentiels et proposer des **solutions quant à la réinsertion et réintégration des FRPI et leurs dépendants**. ; si les communautés d'accueil sentent qu'elles font partie de l'identification des problèmes dans la communauté et influencent la conception des activités, la stigmatisation et la peur mutuelle peuvent être réduites. L'intégration sociale est un long processus où l'inclusion, la participation des membres de la communauté et la justice jouent un rôle important. Ici il est à remarquer que la FRPI a gardé un lien très étroit et complexe avec la communauté de Walendu-Bindi et que le soutien au processus exprimé par la communauté est un acquis du processus de dialogue démocratique.
- 2) L'absence de **processus de réconciliation effective** au lendemain des guerres d'Ituri a fait que les communautés n'ont pu surmonter leurs ressentiments et faire le deuil du passé. La méfiance entre groupes ethniques est restée profonde ainsi que l'ont démontré les derniers dialogues communautaires. Les populations coexistent sans que les victimes n'aient eu droit à une recherche commune de la vérité et du pardon n'ait permis de sortir des discours antagonistes. Pourtant la tâche, certes délicate et sensible, demeure indispensable si l'on considère qu'une **évolution des attitudes et des perceptions est nécessaire à une véritable coexistence pacifique**
- 3) Les relations entre les FRPI et les autorités au niveau locale, provincial et nationale restent caractérisés par une profonde **méfiance et suspicions mutuelles**. L'absence des relations de confiance et les soupçons des insincérités entre les FRPI et les autorités présente un risque important pour la réussite d'un processus de démobilisation et réintégration communautaire. Une tâche importante et indispensable est par conséquent l'engagement des autorités locales, provinciales et nationales dans le processus de démobilisation, désarmement réinsertion et réintégration et le **renforcement de la confiance (« confidence building ») entre le leadership des FRPI et les autorités étatiques**. Ce renforcement de la confiance permettre l'identification et capacitations des interlocuteurs pour les négociations et échanges directes lors des activités de démobilisation et réintégration. Le dialogue doit servir de contribuer au développement d'une stratégie d'engagement politique et d'approbation du processus de démobilisation, désarmement réinsertion et réintégration à base communautaire des FRPI capable de garantir une **implication active et permanente des acteurs communautaires, politiques et sécuritaires à tous les niveaux : local, provincial et national**
- 4) Le processus de la démobilisation, désarmement réinsertion et réintégration à base communautaire prévoit la création **et mise en place des structures de suivi à différents niveaux**. Le projet de dialogue démocratique en faveur d'une réintégration des FRPI accompagnera ces structures par les formations et un renforcement des capacités.

Orientations dans le cadre de l'objectif spécifique 1

- Capitaliser sur les processus de sensibilisation et de dialogue mis en œuvre depuis 2017 dans le cadre du projet Pamoja Kwa Amani avec l'appui du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation
- Le renforcement des communautés locales et des acteurs de la société civile est essentiel pour garantir un engagement ascendant aux processus de paix. Les interventions devraient clairement cartographier et renforcer les structures locales existantes et renforcer les structures, aussi en coordination avec des autres intervenants dans la zone d'intervention En outre, il serait important d'utiliser des partenaires locaux pour la mise en œuvre des activités. Enfin, les communautés doivent être considérées comme des

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) : « Ituri-Djugu », Ituri

acteurs actifs au sein de l'approche et non comme des destinataires. Elles doivent être actives dans l'élaboration, le suivi du projet et l'identification des bénéficiaires, de préférence par des comités de sélection communautaires.

- Capitaliser sur les structures de dialogue et concertation existantes, tels que les Initiatives Locaux de Paix (ILP), Noyeau des Mamans Pacifiques (NMP)Conseils Locaux de Sécurité de proximité (CLSP) et la Commission Foncière d'Ituri, ainsi que des autres structures de gouvernance locale, tels que les ETD
- En étroite collaboration avec la MONUSCO et le gouvernement de la République Démocratique du Congo, contribuer au développement d'une stratégie d'engagement politique et d'approbation du processus de démobilisation, désarmement réinsertion et réintégration à base communautaire des FRPI capable de garantir une implication active et permanente des acteurs communautaires, politiques et sécuritaires à tous les niveaux : local, provincial et national.
- Mettre en place une stratégie d'information et de communication permanente, avec un focus sur le niveau local et provincial. Elle permet de renforcer la mobilisation des populations en soutien à l'intervention, la responsabilité et la redevabilité des acteurs du dialogue vis-à-vis de ces populations (et des groupes qu'ils représentent) et de contrecarrer les tentatives de désinformation/intoxication/manipulation.
- Accorder une attention particulière aux groupes qui ne participent généralement pas ou peu aux prises de décisions et prévoir des stratégies complémentaires qui renforcent leur participation dans les processus de dialogue. En particulier les femmes à travers un renforcement du leadership féminin et les jeunes.
- Il est probable que la démobilisation des FRPI ait un impact sur les relations de pouvoir entre les populations Hema et Lendu et la question autour les limites des collectives de Walandu Bindi et Bahema Sud. Un mécanisme de suivi et résolution de ces éventuels conflits doit être envisagé
- La plupart des combattants de la FRPI sont originaires de la même zone et la zone d'intervention est bien définie. La structure de la FRPI, ses différents réseaux, et ses liens avec la communauté sont aussi bien connus.

1.3.2. COORDINATION

Les organisations devront démontrer une connaissance précise des interventions récentes, en cours ou planifiées dans la zone, dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP. Leurs propositions seront évaluées en tenant compte de leur coordination, de leur complémentarité et de leur capacité à capitaliser sur ces interventions récentes, en cours ou planifiées. Il existe un certain nombre de programmes alignés à la stratégie ISSSS avec les activités complémentaires. Les soumissionnaires sont invités à proposer une stratégie de coordination qui correspond aux objectifs de la stratégie ISSSS.

- **Coordination avec le projet de relance économique et réintégration et réinsertion des FRPI :** Le projet de dialogue démocratique en faveur d'un processus de démobilisation, désarmement réinsertion et réintégration à base communautaire des FRPI. Travaillera en étroite collaboration avec un nouveau projet de réintégration et réinsertion économique des FRPI et leur dépendants qui aura comme objectif de fournir opportunités économiques à court et moyen terme aux ex-combattants et leurs familles. Ce nouveau projet d'une valeur de 3.200.000 US\$ et une durée de 18 mois. Une coordination étroite avec ce projet avec un date de démarrage prévu constitue un facteur indispensable. A ce stade, les

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

soumissionnaires doivent proposer une ébauche de stratégie de coordination qui sera finalisé et approuvé entre le PTS et les soumissionnaires sélectionnés pour ces deux projets

- **Coordination avec la section des DDR de la MONUSCO et l'United Nations Mine Action Service (UNMAS), le Ministère de la Défense et l'Unité d'exécution-PNDDR (UE-PNDDR):** Le processus de démobilisation, désarmement réinsertion et réintégration à base communautaire des FRPI sera exécuté sous la République démocratique du Congo, avec l'appui des partenaires dont la MONUSCO et UNMAS. Les activités de dialogue démocratique devront renforcer la confiance entre les FRPI et les intervenants lors des étapes suivantes
- **Autres projets :** Des opportunités de coordination avec des autres projets alignés, notamment le projet CISPE financé par les Royaume des Pays-Bas, et le Projet Fonds de Consolidation pour la Paix (FCP) existent

1.3.3. Engagement politique et mobilisation des acteurs

Les organisations doivent développer une stratégie d'engagement politique et mobilisation des acteurs pour répondre aux enjeux de stabilisations et dynamiques des conflits. Cette stratégie doit être basée sur une analyse des acteurs ayant une influence (positive et/ou négative) sur les dynamiques de conflit, leurs intérêts, leurs positions et leur rôle (potentiel/attendu) dans le processus de stabilisation/transformation du/des conflits.

1.3.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE

La participation active des organisations de la société civile congolaise (ONG, centres de recherche, etc.) dans la conception et la mise en œuvre des interventions et la représentation de minimum **une ONG congolaise (avec expérience dans la zone) en tant que membre à part entière des consortiums est obligatoire**. Les capacités techniques et organisationnelles de ces organisations, leur implantation dans les zones d'intervention, **la stratégie** de partenariat et de renforcement de capacités constituent des éléments d'évaluation des appels à proposition.

1.3.5. COLLABORATION ET ENCRAGE INSTITUTIONELLE

Les capacités des soumissionnaires et la qualité de leur stratégie de collaboration 1) avec les autorités congolaises au niveau local, provincial et national et 2) avec les sections substantives de la MONUSCO (en particulier avec les Affaires Civiles) constituent également un élément d'évaluation des appels à proposition.

1.3.6. BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

Minimum 15% du budget total doivent répondre de manière ciblée et spécifique aux enjeux de l'égalité des sexes/genres. Il est recommandé aux organisations soumissionnaires de présenter de manière claire, dans leur budget détaillé, les montants qui seront alloués à cette intégration transversale du genre avec des explications narratives.

1.4. BUDGET

L'appel à proposition vise à financer un projet d'une durée maximale de 18 mois, pour un montant total de **500.000 US\$**.

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

Objectif spécifique	Pilier ISSSS	Répartition des fonds
Objectif spécifique 1 : La population de l'Est de la RDC et l'Etat congolais s'engagent dans un processus de dialogue inclusif pour répondre aux causes profondes des conflits, consolider la paix et créer les bases pour la création d'institutions transparentes, inclusives et effectives ».	Pilier 1	100%

1.5. DUREE DU PROJET

La durée de ce contrat est de 18 mois

1.6. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

L'appel à proposition cible la zone prioritaire « Irumu-Djugu », en particulier l'ensemble des chefferies et groupements du territoire de Sud Irumu (chefferies Andissoma, Walesse Vonkutu, Bahema Mitiego, Bahema Boga, Walendi Bindi) Bien que tous ces chefferies sont ciblées par le présente APP, on focus est sur les zones affectes par l'activisme les des Forces de Résistance Patriotiques de l'Ituri (FRPI) et la chefferie Walendu Bindi

2. SECTION II - CONDITIONS GENERALES

2.1 Éligibilité des soumissionnaires

Les contributions au FCS seront utilisées pour financer des projets réalisés par des Organisations des Nations Unies Participantes (PUNO) et/ou des Organisations Non-Gouvernementales internationales (ONGI) éligibles.

Les critères d'éligibilité s'appliquent d'abord aux PUNO et aux ONGI qui soumettent une proposition, seuls ou en tant que lead d'un consortium.

a. Critères d'éligibilité pour les Organisations des Nations Unies Participantes (PUNO)

- Avoir signé le « *Memorandum of Understanding between Participating UN Organizations and the United Nations Development Programme regarding the Operational Aspects of a DRC Stabilization Coherence Fund* », au plus tard à la date de soumission de l'appel à proposition.
- S'engager à assumer l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds lui étant décaissés par l'Agent administratif du FCS ;
- Exercer ses activités en conformité avec les règlements, règles, directives et procédures qui lui sont applicables, en utilisant des modalités de mise en œuvre standards ;
- Démontrer une expérience d'au moins trois ans dans la mise en œuvre, en RDC, de projets dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP et dans la gestion de budgets similaires comme proposé dans la note conceptuelle ;

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

- Inclure les organisations congolaises locales (ONGL) dans la conception et la mise en œuvre de l'intervention et assurer qu'au minimum une ONGL soit membre à part entière du consortium soumissionnaire. Le rôle et l'implication effective des partenaires dans la préparation/conception du projet proposé seront présentés de manière synthétique dans l'annexe 6.

b. Critères d'éligibilité pour les Organisations Non-Gouvernementales

Pour être éligibles, elles doivent :

- Obtenir une note d'un moins 70% lors de la micro-évaluation des capacités de gestion financière et administrative réalisée par la cellule FCS et l'agent de gestion
- Les Organisations Participantes non-Nations Unies sont des ONGs ou ONGIs avec des capacités opérationnelles démontrées.
- Disposer d'une reconnaissance juridique dans leur pays d'origine ;
- Disposer de la reconnaissance administrative d'exercer en RDC ;
- S'engager à assumer la responsabilité programmatique et financière pour les fonds étant décaissés par l'AA à travers l'AG ;
- Disposer, en RDC, des ressources matérielles et humaines nécessaires à la mise en œuvre des projets concernés par les AAP ;
- Avoir réalisé les deux dernières années au moins un audit financier par des cabinets d'audit reconnus et réputés (le rapport d'audit sera joint au dossier de candidature) ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'ONG dans une banque reconnue ;
- « Allocation Standard »
 - a. Être ou s'engager à travailler avec au moins, une ONG nationale éligible au FCS
- « Allocation Urgence »
 - a. Être considéré par la Cellule FCS et l'Agent de Gestion à risque « faible » ou « modéré » ;
 - b. Être déjà présent et opérationnel dans la zone d'intervention ;
 - c. Être actif dans le pilier d'intervention ;
 - d. Avoir une capacité de mise en œuvre immédiate ;

Pour les anciens partenaires du FCS, un nouveau financement ne sera octroyé que si le partenaire a démontré une performance adéquate en rapport avec l'atteinte des fonds selon l'évaluation finale.

c. Critères d'éligibilité pour les organisations membres des consortiums

- Pour les PUNO : avoir signé le « *Memorandum of Understanding between Participating UN Organizations and the United Nations Development Programme regarding the Operational Aspects of a DRC Stabilization Coherence Fund* » au plus tard à la date de soumission de la proposition.
- Pour les ONGI et les ONGL : disposer d'une reconnaissance juridique dans le pays d'origine et disposer de la reconnaissance juridique nécessaire pour exercer en RDC, au plus tard à la date de soumission de la proposition.

2.4 Eligibilité des coûts

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

Les coûts et les dépenses éligibles sont présentés et détaillés dans les lignes directrices budgétaires (annexe 7).

3. SECTION IV – CONSTITUTION ET DEPOT DES APPELS A PROPOSITIONS

4.1 Le contenu et la constitution des dossiers

Utilisant les orientations de forme et de contenu détaillées dans ce document, les soumissionnaires présenteront des appels à proposition comprenant une fiche signalétique, une présentation narrative, un cadre logique et un budget détaillé et récapitulatif et un dossier administratif complet. Les propositions financières seront élaborées sur base des lignes directrices budgétaires du FCS, annexées à ce document. Le non-respect des indications présentées dans ce document et dans ses annexes constitue un facteur de rejet des appels à proposition transmises au Secrétariat technique du FCS, sans recours possible pour les soumissionnaires concernés.

Les appels à proposition seront rédigés en français et comprendront 4 principales parties :

1. Proposition technique
 - a. Document de Projet (C.1. Template Prodoc_AAP)
 - b. Le cadre logique synthétique (C.4. Cadre Logique AAP) : Le cadre logique doit être structuré à partir des objectifs stratégiques de l'ISSSS et de l'objectif spécifique présenté dans la 1^{ère} section. Libre aux organisations de définir leurs propres résultats.
 - c.
2. Proposition financière
 - a. Le budget détaillé et récapitulatif en dollars US (C.3. Canevas Budget FCS et G.2. – Lignes Directrices Budget_2017)
3. Le dossier d'appel à proposition sera accompagné d'un dossier administratif complet qui comprendra :
 - a. Fiche de renseignement relative à l'organisation soumissionnaire (annexe 1) ;
 - b. Fiche de renseignement relative au (x) partenaire (s) du projet (annexe 2) ;
 - c. Copie des statuts de l'organisation soumissionnaire, certifiés conformes à l'original ;
 - d. Copie de la déclaration d'enregistrement ou équivalent selon la législation en vigueur dans le pays d'implantation de l'organisation ;
 - e. Organigramme ;
 - f. Dernier compte-rendu d'Assemblée Générale/Conseil d'Administration ou au minimum l'ordre du jour de la dernière AG/CA et les principales résolutions, ainsi que toute pièce démontrant les activités engagées et réalisées ;
 - g. Bilans et Comptes d'exploitation des trois (3) derniers exercices, validés par l'AG/CA, faisant ressortir l'origine des ressources financières ;
 - h. Dernier rapport d'audit externe réalisé en RDC.
 - i. Budget prévisionnel pour l'exercice en cours, faisant apparaître la liste des financements approuvés, en indiquant si possible s'ils sont acquis, sollicités ou à solliciter.

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

4.2 Les modalités de dépôt des appels à proposition

Les soumissionnaires ou consortiums soumissionnaires fourniront six (6) exemplaires du dossier d'appel à proposition, comprenant la fiche signalétique du projet, la partie narrative, le cadre logique synthétique ainsi que le budget détaillé et récapitulatif et six (6) exemplaires du dossier administratif.

La version papier des appels à proposition et du dossier administratif devra être réceptionnée **au plus tard le 16.12.2019 à 16h00** (heure de Bunia) à l'adresse suivante :

Secrétariat Technique du FCS

s/c Unité d'Appui à la Stabilisation (UAS)

HQ MONUSCO

Bureau de Bunia/Ituri

A l'attention du Coordinateur provincial de l'UAS en Ituri.

Les dossiers complets seront placés dans **une seule enveloppe** fermée et cachetée avec l'adresse du Secrétariat Technique du FCS et avec le libellé « Nom de l'organisation soumissionnaire - Réponse à l'Appel à proposition : « Mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation et de son Plan d'Actions dans la zone prioritaire « Sud Irumu », Ituri. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les dossiers d'appel à proposition seront également envoyés par voie électronique aux adresses suivantes :

À :

- Caitlin Hannahan : caitlin.hannahan@one.un.org
- Yves Birwinda : yves.birwinda@undp.org

CC :

- Michael Nolet : michael.nolet@un.org
- Betu Kajigi : betu.kajigi@un.org
- Jean-Marc Mazio : herimarc2003@yahoo.fr

En cas de conflit, la date et heure de dépôt de la version papier feront foi.

Une séance d'information (questions/réponses) à l'attention des organisations soumissionnaires désireuses d'obtenir des précisions/clarifications sur le processus d'Appel à proposition sera organisée par l'unité d'appui à la stabilisation à Goma, dans MONUSCO Lava site à Goma.

4. SECTION V – CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION

La sélection des organisations soumissionnaires sera organisée en plusieurs étapes :

**APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri**

- 1) La cellule FCS réceptionne les dossiers et vérifie (i) qu'ils sont conformes et complets (au regard des indications/exigences de forme présentées dans les AAP) et (ii) que les organisations soumissionnaires sont éligibles. Les organisations non éligibles et les dossiers non complets/conformes seront rejetés systématiquement, sans recours possible pour les organisations soumissionnaires.
- 2) La cellule FCS, l'Agent de gestion et la Technique du Secrétariat préparent conjointement une grille d'évaluation pour chaque organisations soumissionnaires (C.2. Canavas Grille d'évaluation)
- 3) La cellule FCS en coordination avec Le ST constitue le Comité d'Evaluation Technique (CET) et transmet à ses membres une copie des dossiers validés et conformes et les grilles d'évaluation
- 4) Les membres du CET valident les grilles d'évaluation
- 5) Sur cette base, le CET établit un classement/priorisation de toutes les notes soumises, avec justification et recommandations au CAP.
- 6) La liste des projets évalués, priorisés et recommandés par le CET est présentée au CAP pour prise de décision. **Un seul soumissionnaire sera retenu et sélectionné.**

La Cellule FCS, par voie électronique, les organisations dont les propositions n'ont pas été retenues.

Le CAP et son ST se réservent le droit de rejeter toute proposition ou d'annuler la procédure d'Appel à proposition, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard des soumissionnaires concernés et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l'AAP aura été annulé ou leur proposition rejetée.

Aucune information autres que celles prévues par la procédure ci-dessus, relative à l'examen et à la sélection des Appels à proposition ne pourra être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, après l'ouverture des plis et jusqu'à l'annonce des résultats définitifs du processus d'Appel à proposition.

Le calendrier indicatif pour la sélection des appels à proposition est présenté dans le tableau ci-dessous :

Etape	Intitulé	Responsable	Semaines	délais actuelle
I	Détermination des enveloppes provinciales	CAN	PM	
II	Lancement des Appels à Proposition (AAP)	Secrétariat	1	11.11.2019
III	Soumission des AAPs	Organisations soumissionnaires	5	16.12.2019
IV	Examen et sélection d'AAP	CET	5 jours	20.12.2019
V	Appui à la finalisation de la proposition complète	Secrétariat	3	20.01.2020
VI	Approbation finale et communication des décisions	CAP	1	27.01.2020
VII	Contractualisation et décaissement	Sec/MA/MTPF-O	2	10.02.2020

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

L'évaluation des appels à proposition sera réalisée par le CET sur base de la grille d'évaluation ci-dessous. Les appels à proposition se verront attribuer une notation sur un maximum de 100 points (voir C.2. canvas Grille d'évaluation)

**APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri**

5. SECTION VI – ANNEXES

Annexe 1 - Fiche de renseignements relative au soumissionnaire

- Nom complet de l'organisme :
- Acronyme :
- Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)
- Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)
- Téléphone :
- Adresse électronique :
- Site internet :
- Objet de l'organisme :
- Zone(s) d'intervention en RDC et dans les 3 provinces de l'Est :
- Domaine (s) d'intervention :
- Expériences dans la mise en œuvre, en RDC, de projets dans les domaines d'intervention cibles par cet AAP et dans la gestion de budgets similaires de la note conceptuelle
- Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :
- **Personne(s) de contact pour ce projet :**
 - Référent technique : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Référent financier : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Référent administratif : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Nom, prénom et qualité de la personne responsable du dossier de la demande de financement (Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association) :
 - Nom et prénom du directeur exécutif (ou équivalent) :
- Engagement à assumer l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds lui étant décaissés par l'Agent administratif du FC
- Organigramme du Consortium (si applicable)

Annexe 2 – Fiche de renseignements relative au (x) partenaire (s) du projet

Le soumissionnaire confirme que l'ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont été consultés et ont donné leur accord pour leur participation.

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet, et pour chacun d'eux compléter les informations suivantes :

- Nom complet de l'organisme :
- Acronyme :
- Adresse postale :
- Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)

**APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri**

- Téléphone :
- Adresse électronique :
- Site internet :
- Personne(s) de contact pour ce projet :
- Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)
- Objet de l'organisme :
- Principaux domaines d'intervention :
- Ressources humaines :
- Budget total annuel en USD :
- Principaux donateurs :
- Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :
- Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels
- Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :
- Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :
- Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre du projet proposé :

Annexe 3 – Stratégie Provinciale de Stabilisation de Ituri/ex Province Orientale et Plan d'Action Provincial de Stabilisation (SPS/PAPS)